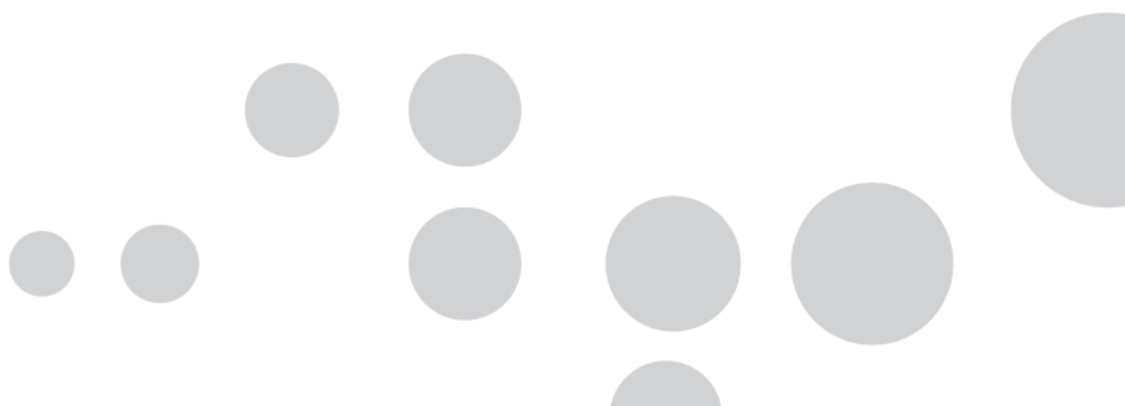


# **TITRES RESTAURANTS**

Tarifs adhérents 2019 et conditions d'accès



En tant que restaurateur, vous n'avez pas besoin d'autorisation préalable pour accepter les titres restaurant papiers.

Vous devez toutefois vous enregistrer auprès de la Commission Nationale des Titres-Restaurant (CNTR) afin :

- de justifier de votre statut de restaurateur ;
- de pouvoir demander un remboursement de vos titres papier auprès de la Centrale de Règlement des Titres (CRT Service) ;
- de pouvoir accepter les Titres dématérialisés (sans code CNTR, les cartes dématérialisées ne sont pas acceptées dans vos TPE.

Pour plus d'informations [cliquez ici](#).

## I. Les Titres restaurant papier

Plusieurs solutions existent pour déposer vos titres restaurant. Attention, le coût varie en fonction du lieu de dépôt mais également en fonction de l'option sur le délai de remboursement choisie, n'hésitez pas à comparer et opter pour la bonne solution !

### 1. Avant de déposer mes titres restaurant ?

Avec votre numéro affilié CNTR, vous pouvez choisir votre délai de remboursement (à la base, vous êtes sur le délai 7 jours).

Pour pouvoir choisir le **délai de 21 jours** (délai que nous vous conseillons), vous devez envoyer un e-mail à : [service.clients@crt.asso.fr](mailto:service.clients@crt.asso.fr) en précisant votre numéro d'affilié CNTR, le nom d'établissement et son numéro de SIRET ainsi que la mention « circuit lent de 21 jours ».

### 2. Comment déposer mes titres restaurant ?

#### o Le dépôt en centre de collecte (DCC)

Il n'y a pas de formalité particulière, vous déposez vos titres dans un des centres de collecte de la CRT et recevez un récépissé de dépôt. Vous devrez vous acquitter du transport. Ainsi pour les tarifs 7 et 21 jours, le tarif centre de collecte transport inclus s'appliquera.

[Liste des centres de collecte](#)

☞ **POUR LES ADHERENT GNI Paris intramuros : Déposez vos titres à nos bureaux** au 4, rue de Gramont (le lundi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30) et vous bénéficierez du taux de commissions « envois coli sur » sans les frais de transport.

#### o ColiSUR®

Vous adressez vos titres restaurant par des enveloppes préaffranchies et pré-imprimées que vous pouvez commander sur le site de la CRT ou directement lors de votre première remise sur le bordereau en cochant la case : « commande 5 enveloppes ColiSUR »

Cette solution vous permet de bénéficier d'un taux de commission beaucoup plus avantageux mais de payer cet envoi par des frais fixes « ColiSUR » incluant une assurance en cas de

#### ►Frais de ColiSUR®

| Formule (au choix) | Niveau de garantie | Frais ColiSUR® par envoi HT |
|--------------------|--------------------|-----------------------------|
| Formule 500        | 500,00 €           | 7,05 €                      |
| Formule 750        | 750,00 €           | 9,85 €                      |
| Formule 1 500      | 1 500,00 €         | 12,90 €                     |
| Formule 2 500      | 2 500,00 €         | 15,00 €                     |
| Formule 4 000      | 4 000,00 €         | 18,05 €                     |
| Formule 7 500      | 7 500,00 €         | 20,40 €                     |
| Formule 12 500     | 12 500,00 €        | 24,65 €                     |

perte. Les frais « colisur » dépendent du niveau de garantie souscrit.

### ○ **Le Pack Vert : ramassage à domicile**

Vos titres sont collectés directement dans votre établissement et remboursés sous 3 à 5 jours ouvrés.





Le coût est précisé dans les tarifs par émetteur (4.80% à 4.99%).

## 3. Quels sont les tarifs ?

### ○ **Les frais de traitement de la CRT**

Retrouvez les frais de traitement appliqués par la CRT [en cliquant ici](#).

### ○ **Tarifs émetteurs** (en plus des frais de traitement de la CRT)

|   |              | Pack vert<br>(3 à 5 jours) | Pack Express<br>(3 à 7 jours) | Taux 7 jours                        |          | Taux 21 jours                       |          |
|---|--------------|----------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|----------|-------------------------------------|----------|
|   |              |                            |                               | Centre de collecte transport inclus | Standard | Centre de collecte transport inclus | Standard |
| <b>APETIZ (Natixis)</b><br>                      | Tarif public | 4,80 %                     | 4,50 %                        | 4,30 %                              | 3,50 %   | 2,80 %                              | 1,70 %   |
|   | Tarif GNI    | -                          | -                             | -                                   | -        | -                                   | -        |
| <b>TICKET RESTAURANT (Edenred)</b><br>           | Tarif public | 4,90 %                     | 4,44 %                        | 4,25 %                              | 3,47 %   | 2,50 %                              | 1,70 %   |
|   | Tarif GNI    | 4,65 %                     | 4,22 %                        | 3,91 %                              | 3,19 %   | 1,95 %                              | 1,24 %   |
| <b>PASS RESTAURANT</b><br><br><b>&lt; 9000 €</b> | Tarif public | 4,99 %                     | 4,57 %                        | 4,48 %                              | 3,78 %   | 3,20 %                              | 1,99 %   |
|   | Tarif GNI    | 4,99 %                     | 4,55 %                        | 4,40 %                              | 3,70 %   | 3,20 %                              | 1,95 %   |
| <b>+ 9000 €</b>   | Tarif public | 3,94 %                     | 3,40 %                        | 3,20 %                              | 2,45 %   | 2 %                                 | 1,48 %   |
|   | Tarif GNI    | 3,94 %                     | 3,40 %                        | 3,20 %                              | 2,45 %   | 2 %                                 | 1,45 %   |
| <b>CHEQUE DEJEUNER (Up)</b><br>                  | Tarif public | 4,95 %                     | 4,60 %                        | 4,45 %                              | 3,30 %   | 3,05 %                              | 1,90 %   |
|   | Tarif GNI    | 4.95%                      | 4.46%                         | 4.01%                               | 3.30%    | 2.75%                               | 1.71%    |

## II. Les Titres restaurant dématérialisés





Depuis 2014 les titres restaurant peuvent être dématérialisés. Les différents émetteurs proposent donc leurs titres sous forme de carte.

La première génération de cartes est adossée sur le réseau bancaire, cela signifie que lors du paiement par titre dématérialisé, des frais bancaires s'ajoutent aux frais des émetteurs.

**COMMISSION CARTE 1<sup>er</sup> GENERATION =  
COMMISSION CARTE 2<sup>ème</sup> GENERATION + COMMISSION BANCAIRE TPE**

La carte de deuxième génération est adossée sur le réseau CONECS aucun frais bancaire n'est facturé au professionnel.

### COMMISSION CARTE 2<sup>ème</sup> GENERATION :

| Emetteur            |                      |   |  |   |
|---------------------|--|---|---|---|
| Tarifs public 2019  | 3,80 % du volume des titres<br>+ 0,04 € par transaction<br>+ 2 € de forfait mensuel de gestion         | 3,80 % du volume des titres (3,30 % d'apport d'affaires et 0,50 % de frais techniques)<br>+ 0,03 € par transaction<br>+ 2 € de forfait mensuel de gestion | 3,69 % du volume des titres<br>+ 0,07 € par transaction                             | 3,70 % du volume des titres (3,30 % d'apport d'affaires & 0,40 % de frais de transaction et d'autorisation)<br>+ 0,03 € par transaction |
| Tarif adhérents GNI | <b>3,04 % du volume des titres et 0,03 € par transaction*</b><br>Exonération du forfait mensuel de 2€. | <b>2.42% (1.72% + 0.70%) et 0.01€ par transaction**</b><br>Exonération du forfait mensuel de 2€.  | <b>2.14% et 0.07€ par transaction***</b>  | <b>3.37% (2.97%+ 0.40%) et 0.03€ par transaction</b>  |

☞ Bon à savoir : Si vous ne souhaitez pas accepter les titres dématérialisés, nous vous conseillons de vous faire « blacklister » chez les émetteurs afin de ne pas avoir une carte par erreur.

Il est également possible de refuser une des deux générations de cartes (par exemple, accepter la carte 2<sup>e</sup> génération et refuser la carte 1<sup>er</sup> génération). Appelez-nous.

### **III. Conditions d'accès aux tarifs adhérents GNI sur les commissions 2019 pour les titres restaurants papier et dématérialisé.**

Afin de pouvoir bénéficier des tarifs préférentiels, chaque établissement adhérent doit adresser par e-mail à chaque émetteur :

- Une copie de son attestation d'adhésion au GNI en cours de validité,
- Son numéro CRT
- Son numéro CNTR (optionnel)
- Son numéro SIRET
- Sa raison sociale
- Sa dénomination commerciale
- Son adresse
- Son numéro de téléphone
- Son adresse e-mail.

Pour Natixis, il conviendra d'ajouter le numéro de contrat commerçant et le BIN de votre banque afin de faciliter la reconnaissance des transactions par le serveur d'autorisation.

**Pour Natixis :** [service.affilies@apetiz.com](mailto:service.affilies@apetiz.com)

\* Le tarif est réservé aux professionnels qui utilisaient le circuit 21 jours au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

**Pour Edenred :** [Tr-adherent-fr@edenred.com](mailto:Tr-adherent-fr@edenred.com)

\*\* Le tarif Le tarif est réservé aux professionnels qui utilisaient le circuit 21 jours au 28 février 2014.

**Pour Sodexo :** [accordsgni@sodexo.com](mailto:accordsgni@sodexo.com)

\*\*\* Le tarif est réservé aux professionnels qui utilisaient le circuit 21 jours au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

**Pour Chèque Déjeuner (UP) :** [reseau@chequedejeuner.fr](mailto:reseau@chequedejeuner.fr)